

PROCÈS-VERBAL

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU GRAND MONTRÉAL

46^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 23 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 novembre 2024 à 10 h, à l'Ecole Nationale d'Aérotechnique sis au 5555, rue de l'ENA à Longueuil, pour l'année financière 2023-2024, sous la présidence de M. Pierre Tardif, président du conseil d'administration.

Sont présents, 77 membres ayant enregistré leur présence et formant quorum.

Les personnes présentes ont pu se procurer à l'entrée les documents suivants :

- Le rapport annuel de l'année 2023-2024 ;
- Un carton de vote vert ;
- Un questionnaire de satisfaction.

1. MOT DE BIENVENUE PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Pierre Tardif, président du conseil d'administration, accueille et souhaite la plus cordiale bienvenue à la 46^e assemblée générale annuelle des membres.

Il remercie les membres d'être présents.

Il mentionne que l'assemblée générale est une excellente occasion de rendre compte de l'administration de la Coopérative funéraire du Grand Montréal ci-après désignée la coopérative et souhaite qu'elle réponde aux attentes et préoccupations des membres.

Il souligne la présence de :

- Monsieur Bernard Houle, son prédécesseur à la présidence de la Coopérative ;

Il en profite pour présenter les personnes qui l'accompagnent sur la scène, soit :

- Maître Cindy Gabriel, secrétaire du conseil d'administration et secrétaire de l'assemblée générale annuelle ;
- Monsieur Mathieu Houle, directeur général de la Coopérative.

L'assemblée aura l'appui de la procès-verbaliste des réunions du conseil d'administration, Mme Guylaine Geromey, adjointe à la direction.

Le président présente aussi les 13 administrateurs de la Coopérative :

- Maître Bernard Giroux, vice-président, secteur Rive-Sud
- Monsieur Jean Bernier, trésorier, secteur Rive-Sud
- Maître Cindy Gabriel, secrétaire, secteur Laval
- Madame Aline Chalifoux, secteur Laval
- Madame Lucie Fréchette, secteur Rive-Sud
- Madame Élane Lamontagne, secteur Laval
- Madame Danielle Lavigne, secteur Rive-Sud
- Madame Sylvie Maréchal, secteur Montréal
- Maître Linda Lamarre, secteur Rive-Sud
- Monsieur Narcisse Mbianga, secteur Rive-Sud
- Monsieur Paul Saint-Georges, secteur Montréal
- Monsieur Patrice Boily, secteur Laval
- Monsieur Hubert Fortin, observateur

M. Tardif déclare que conformément au Règlement de Régie Interne de la Coopérative, il y a sept administrateurs sur la Rive-Sud, quatre à Laval et deux à Montréal, le tout proportionnel au nombre de membres dans chaque secteur.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – VÉRIFICATION DU QUORUM

Selon l'article 5.1.2 du Règlement de régie interne, les membres présents constituant le quorum, le président déclare l'assemblée ouverte à 10 h 05.

Il précise qu'à la fin de l'assemblée, un repas sous forme de buffet sera servi à tous et que pour une raison logistique, les membres qui utilisent les véhicules mis à leur disposition par la Coopérative sont invités à se servir en premiers.

Les participants de l'assemblée auront ainsi l'occasion d'échanger entre eux avec les employés et les administrateurs de façon conviviale.

3. ODRE DU JOUR – APPROBATION

Le président cède la parole à la secrétaire pour la lecture et l'adoption de l'ordre du jour suivant qui a été remis à l'inscription :

46^e ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU GRAND MONTRÉAL

23 novembre 2024

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue – Présentation du conseil d'administration
- 2- Ouverture de l'assemblée – Vérification du quorum
- 3- Ordre du jour – Approbation
- 4- Procès-verbal – Assemblée annuelle du samedi 25 novembre 2023 – Approbation
- 5- Rapport du président du conseil d'administration

- 6- Rapport de la direction générale
- 7- Rapport annuel 2023-2024
 - 7.1 – Présentation des états financiers
 - 7.2 - Période de questions et commentaires
- 8- Auditeur (vérificateur) – Informations et nomination
- 9- Conseil d'administration – Élections d'administrateurs
 - 9.1. Nombre de postes à combler (4 postes à combler)
 - 9.2. Annonce des candidatures reçues
 - 9.3. Élections par acclamation ou par scrutin
 - 9.3.1 Nomination du président et du secrétaire d'élections
 - 9.3.2 Nomination de deux scrutateurs
 - 9.3.3 Scrutin – Élections
- 10- Affaires nouvelles
- 11- Période de questions et commentaires
- 12- Levée de l'assemblée

Il est proposé par Me. Bernard Giroux, secondé par M. Jacques Reid et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

4. PROCÈS -VERBAL – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 NOVEMBRE 2023 – APPROBATION

Le président indique que la version complète du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle est disponible pour consultation sur le site internet de la Coopérative.

Il demande à l'assemblée une proposition autorisant Me Cindy Gabriel à lire un résumé du projet du procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2023 : le proposeur et l'appuyeur doivent avoir été présents à cette assemblée générale annuelle du samedi 25 novembre 2023.

Il est proposé par M. Bernard Giroux, secondé par M. Gilles Tougas et résolu que Me Cindy Gabriel procède à la lecture d'un résumé du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 novembre 2023.

ADOPTÉ

Il est proposé par M. Jean Dubé, secondé par M. Gilles Tougas et résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Coopérative funéraire du Grand Montréal, tenue le 25 novembre 2023.

ADOPTÉ

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président présente son rapport d'activités 2023-2024 et rappelle qu'une étude du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie a démontré, il y a une trentaine d'années, que c'était au Québec que les funérailles étaient les plus onéreuses au Canada.

Il précise qu'aujourd'hui, ces funérailles figurent parmi les moins onéreuses et que l'essor des coopératives funéraires au Québec au cours de ces trente dernières années y est certainement pour beaucoup et que l'on peut affirmer que ce sont les coopératives funéraires qui servent de régulateur de marché.

Le Président informe que les coûts de tous les services offerts à l'occasion du décès d'un membre de la Coopérative sont déjà concurrentiels, avant le rabais de 10%. Il mentionne qu'à cet égard, la Coopérative a connu d'excellents résultats au cours de la dernière année tout en ayant toujours eu, et en tout temps, des prix raisonnables, justes et équitables, ainsi qu'une qualité de service exemplaire.

Ces rabais accordés à nos membres décédés au cours de notre dernière année financière totalisent la somme de 377 526 \$ et qu'au cours des cinq dernières années, c'est 1 534 107 \$ qui ont été accordés en rabais.

M. Tardif explique que notre Coopérative est affiliée à la Fédération des coopératives funéraires du Québec avec 18 autres coopératives funéraires, regroupant ainsi plus de 260 000 membres et plus de 600 employés. Il souligne que cela forme le plus important réseau funéraire au Québec, desservant plus de 15 000 familles endeuillées par année, dont plus de 2 000 pour notre Coopérative.

M. Tardif démontre concrètement les avantages d'être membre de ce réseau grâce, entre autres, à l'entente de réciprocité, le programme Héritage, le programme de formation La Symphonie et le programme Solidarité.

Le président ajoute que la Fédération publie deux fois par an la revue Profil à plus de 150 000 exemplaires et précise que cette revue se veut éducative et qu'elle traite du deuil et de tout ce qui s'y rattache.

M. Tardif, mentionne que nous croyons aux valeurs fondamentales de la coopération, que la Coopérative est une entreprise d'ici, entièrement québécoise qui encourage les produits québécois.

Le président avise que le ministère de l'environnement a autorisé la construction d'un crématorium et que c'est la ville de saint Bruno de Montarville qui a émis le permis de construction. Les travaux sont présentement en cours.

Il informe avoir assisté avec le directeur général, M. Mathieu Houle, au dépouillement des soumissions et avise que le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire, lequel était conforme à toutes nos exigences. Le président avise que les travaux ont débuté le 9 septembre dernier.

En conclusion de son rapport, le Président remercie le directeur général, tous les gestionnaires, les employés et tous les membres de notre conseil d'administration pour leur dévouement, leur engagement de tous les instants, à faire de la Coopérative funéraire du Grand Montréal une entreprise exemplaire à tous les égards, étant bien entendu que, chez nous, l'argent doit toujours être au service de l'être humain, jamais le contraire.

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, M. Mathieu Houle, annonce que l'année 2023-2024 a été marquée par une belle progression pour notre Coopérative, avec de nombreuses réalisations notables. Il présente quelques faits saillants de notre dernière année financière, qui s'est terminée le 31 août 2024, concernant les immobilisations et les technologies de l'information.

M. Houle fait aussi mention des éléments importants touchant les ressources humaines, le développement durable ainsi que les faits saillants au niveau du nombre de membres actifs, le nombre de funérailles et d'arrangements préalables.

Il nous informe sur les réalisations au niveau de la campagne publicitaire, des balados créés par la Coopérative, l'implication communautaire et le développement durable au sein de la Coopérative lors de la dernière année.

M. Houle exprime sa gratitude, envers la loyauté des membres, pour la confiance des administrateurs, pour le soutien de la Fédération des coopératives funéraires du Québec, pour la collaboration de nos partenaires financiers et de nos fournisseurs. Il remercie également les membres de son équipe de direction.

Pour terminer, M. Houle remercie également tous les employés sans distinction de rôle pour leur persévérance, leur engagement à avoir un impact significatif auprès des familles et de la communauté.

7. RAPPORT ANNUEL 2023-2024

7.1 – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le président invite Mme Lisa-Marie Parenteau, directrice audit et certification chez Deloitte, à faire la présentation des états financiers.

M. Tardif informe qu'une copie des états financiers complets avec le rapport des auditeurs sera disponible pour consultation et sur rendez-vous dans chacune de nos succursales du Grand Montréal.

Mme Lisa-Marie Parenteau présente un résumé des états financiers, soit l'état résumé des résultats, l'état résumé de la réserve et le bilan résumé.

7.2 – PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

À la suite de la présentation de Mme Lisa-Marie Parenteau, le président la remercie et ouvre la période de questions aux membres. Voici les sujets soulevés :

- À hauteur de combien les hypothèques sont-elles renouvelées ?
- Est-ce que les quatre (4) hypothèques de la Coopérative sont faites dans une institution financière coopérative ?
- Qu'en est-il de l'utilisation du trop-perçu entre 2023 et 2024 ?
- Y aura-t-il une hypothèque pour la bâtisse de Saint-Bruno ?

- Remerciements au département de comptabilité et des finances pour leur excellent travail.
- Remerciements au président et au directeur général pour les réponses aux questions des membres.

8. AUDITEUR (VÉRIFICATEUR) – INFORMATION ET NOMINATION

Le président indique que le conseil d'administration recommande à l'assemblée générale de mandater la firme Deloitte pour agir à titre d'auditeur de la Coopérative funéraire du Grand Montréal pour l'exercice financier 2024-2025.

Il est proposé par M. Jacques Reid, secondé par Mme Anne-Marie Tremblay et résolu de mandater la firme Deloitte pour agir à titre d'auditeur de la Coopérative pour l'exercice financier 2024-2025.

ADOPTÉ

9. CONSEIL D'ADMINISTRATION – ÉLECTIONS D'ADMINISTRATEURS

M. Tardif informe l'assemblée qu'en vertu de notre Règlement de régie interne, la proportion des administrateurs des secteurs de la Rive-Sud, de l'île de Montréal et de Laval, doit être examinée à la fin de chaque année financière de notre coopérative selon le nombre de membres afin d'assurer, au sein du conseil d'administration, une juste représentativité proportionnelle au nombre de membres de chacun des trois secteurs. Il n'y a pas de changement cette année au niveau de la représentativité proportionnelle.

La répartition demeure donc la suivante :

- Sept (7) administrateurs du secteur de la Rive-Sud
- Deux (2) administrateurs du secteur de Montréal
- Quatre (4) administrateurs du secteur de Laval

Son mandat se terminant et conformément au Règlement de régie interne, M. Tardif ne peut être nommé président d'élection. Il y a donc lieu de nommer un président et un secrétaire d'élections.

M. Tardif recommande Me Bernard Giroux à titre de président d'élections, Me Cindy Gabriel à titre de secrétaire, Mme Barbara Ellis et Mme Caroline Cloutier à titre de scrutatrices.

Il est proposé par Mme Lucie Fréchette, secondé par M. Jacques Reid et résolu de nommer Me Bernard Giroux président d'élection, Mme Cindy Gabriel comme secrétaire et Mesdames Barbara Ellis et Caroline Cloutier comme scrutatrices.

ADOPTÉ

9.1 – NOMBRE DE POSTES À COMBLER (4 POSTES À COMBLER)

Me Giroux informe l'assemblée qu'il y a quatre (4) postes à combler au sein du conseil d'administration cette année et présente les quatre (4) membres du conseil d'administration sortants de charge :

- Monsieur Patrice Boily, secteur Laval
- Madame Danielle Lavigne, secteur Rive-Sud
- Madame Sylvie Maréchal, secteur Montréal
- Monsieur Pierre Tardif, secteur Rive-Sud

9.2 – ANNONCES DES CANDIDATURES REÇUES

Me Giroux informe l'assemblée que, tel que stipulé au Règlement de régie interne, les mises en candidature suivantes ont été valablement reçues dans les délais prescrits :

- Monsieur Hubert Fortin, secteur Laval
- Madame Danielle Lavigne, secteur Rive-Sud
- Madame Sylvie Maréchal, secteur Montréal
- Monsieur Pierre Tardif, secteur Rive-Sud

9.3 – ÉLECTIONS PAR ACCLAMATION OU PAR SCRUTIN

Conformément à l'article 5.4.2 du Règlement de régie interne, Me Giroux déclare Monsieur Hubert Fortin, Madame Danielle Lavigne, Madame Sylvie Maréchal, et Monsieur Pierre Tardif élus par acclamation. Chacun occupera le poste d'administrateur de la Coopérative pour un terme de trois ans, se terminant en 2027. Il déclare que la représentativité régionale telle qu'énoncée est respectée.

Le Président remercie M. Patrice Boily pour ses deux mandats au sein du conseil d'administration de la Coopérative.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles

11. PERIODES DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Le président invite les membres à poser les questions qu'ils n'ont pas pu poser jusqu'à présent et à faire part de leurs suggestions et commentaires.

- En plus du projet de construction de la bâtisse à Saint-Bruno, quels sont les défis de la Coopérative pour les 5 prochaines années ?
- Témoignage de reconnaissance concernant les services offerts et la prise en charge faite à la suite de décès.
- Demande de détails sur le projet de construction à Saint-Bruno.
- Nom du contracteur du projet Saint -Bruno ?
- Est-ce que l'aide médicale à mourir sera offerte dans les salons funéraires de la Coopérative ?
- Est-ce que le site de Saint-Bruno offrira l'aquamation ?
- Est-il possible de prendre des parts à la Coopérative et d'avoir un retour d'impôt ?
- Que veut dire IPC ?
- Quelles sont les possibilités de développement dans la région de Châteauguay ?
- Ailleurs qu'en Amérique du Sud, est-il prévu de planter des arbres dans le Grand Montréal pour cultiver le souvenir et participer au développement durable ?
- Avec l'évolution de nouveaux paramètres sociaux, technologiques et culturels et démographiques, la Coopérative saura-t-elle adapter son offre de services aux nouvelles demandes éthiques et de processus et comment les cibler ?
- Félicitations concernant la formation et la mise à jour constante du personnel de la Coopérative.
- Remarque concernant la réflexion à avoir sur l'aide médicale à mourir.
- Quelle part de marché représentent les 19 coopératives du réseau sur territoire québécois ?
- Compliments et encouragements concernant la patience et la résilience.
- Quelle est la part de marché des multinationales ?
- Remerciements relatifs au déroulement de l'assemblée générale annuelle.
- Y aura-t-il plus de succursales dans le Grand Montréal ?
- Difficulté pour se rendre aux AGA due à localisation éloignée de l'ENA.

M. Tardif souhaite honorer les trois personnes suivantes :

- M. Sylvain Huot (15 ans de service) ;
- Mme Maude Filiatrault (10 ans de service) ;
- Mme Annie Villandré (10 ans de service).

Il adresse un remerciement pour leur contribution et leur implication considérable au sein de la Coopérative durant ces nombreuses années.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président remercie les membres de l'assemblée pour leur participation et les invite à remplir le sondage de satisfaction de l'assemblée et à le remettre au personnel à la sortie.

Les membres sont invités à se rendre à la salle de réception pour le repas.

Le président termine cette assemblée en remerciant tout le personnel de la Coopérative pour son soutien professionnel et chaleureux. Il remercie également ses collègues administrateurs pour leur engagement concret.

Enfin, il remercie les membres pour leur présence et leur participation à cette assemblée générale annuelle qui témoigne concrètement d'un beau partenariat coopératif ainsi que de la confiance témoignée depuis 1978.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Bernard Houle, secondé par M. Bernard Giroux et résolu de lever l'assemblée à 11 h 45.

ADOPTÉ

LA SECRÉTAIRE

LE PRÉSIDENT

Me Cindy Gabriel

Pierre Tardif